

BLIQUE FRANCAISE



Commune de MERFY
(51220 Marne)



ARRETE MUNICIPAL N°2022.11.42

**PORTANT AUTORISATION
DE POSE D'ECHAFAUDAGE
ET DE
STATIONNEMENT
35 Grande Rue
51220 MERFY**

Le Maire de la Commune de MERFY,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande d'autorisation du 13.10.2022 de **M. GENDRET de l'EURL GENDRET Anthony 22 Allée du Pilhaut 021190 GUIGNICOURT Villeneuve-sur-Aisne**, pour le stationnement d'un échafaudage devant la propriété du 35 Grande Rue 51220 MERFY pour des travaux sur toiture à réaliser à cette adresse

DU 08 NOVEMBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Considérant qu'à cette occasion le véhicule et du matériel encombrera une partie de la chaussée, le stationnement face à la propriété rue du Pouillon sera réservé à l'usage du prestataire et interdit aux autres véhicules. Une pré-signalisation adaptée est à prévoir.

A.R.R.E.T.E

ARTICLE 1 :

l'EURL GENDRET Anthony est autorisée à installer un échafaudage devant le **35 Grande Rue 51220 MERFY** et le long de la propriété rue de Pouillon

DU 08 NOVEMBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

ARTICLE 2 :

Les panneaux de signalisation nécessaires pour la réservation des places de stationnement pour l'application des présentes dispositions, seront posés par la société la veille et durant toute la durée de l'intervention.

ARTICLE 4 :

La déviation ou le rétrécissement de la voie occasionné par le stationnement de l'échafaudage **devra être signalé impérativement par l'entrepreneur** qui sera **responsable de cette matérialisation par la pose d'une pré-signalisation adaptée.**

ARTICLE 5 :

Ampliation sera transmise pour exécution à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Loivre et affiché aux lieux habituels.

MARIE ROZE
2022.11.07 15:59:50 +0100
Ref:20221107_152802_1-1-O
Signature numérique
Mme la Maire

Marie ROZE